



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Procédure de participation

Adaptation du plan sectoriel pour le réseau de voies cyclables – procédure de participation

En vertu de l'article 58 de la loi sur les constructions (LC, RSB 721.0) qui régit la participation, les adaptations prévues au plan sectoriel pour le réseau de voies cyclables (anciennement « Plan sectoriel pour le trafic cycliste ») sont soumises à la population. La mise à l'enquête publique et la procédure de participation auront lieu du lundi 12 août au lundi 23 septembre 2024.

Pendant cette période, toutes les personnes intéressées sont invitées à prendre position via la plateforme de participation numérique du canton de Berne. Le plan sectoriel contenant les adaptations prévues, les documents d'accompagnement ainsi que le lien vers la plateforme de participation sont disponibles dès le lancement de la procédure à l'adresse suivante:

<https://filessharing.bvd.be.ch/index.php/s/GaTwy8cxRKyc7pf>

Ces documents peuvent également être consultés, aux horaires d'ouverture habituels (une annonce préalable peut être requise), auprès de l'Office des ponts et chaussées dans les lieux de dépôt suivants:

- OPC, Centre de prestations, Reiterstrasse 11, 3011 Berne
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef I, Schorenstrasse 39, 3645 Gwatt (Thoune) (Lu-Je a.m. et p.m., Ve a.m.)
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef II, Schermenweg 11, 3001 Berne (annonce préalable requise)
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef III, rue du contrôle 20, 2501 Bienne
- OPC, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse (annonce préalable requise)
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef IV, Dunantstrasse 13, 3400 Berthoud (annonce préalable requise)

Une fois examinées, les remarques et propositions soumises dans le cadre de la procédure de participation feront l'objet d'une réponse dans le rapport

de participation. Les adaptations apportées au plan sectoriel entreront en vigueur par décision du Conseil-exécutif. La Direction des travaux publics et des transports (DTT) publiera ensuite la nouvelle version du plan sectoriel.

Berne, le 12 août 2024

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne

Plan directeur du canton de Berne: procédure de participation publique et de consultation sur les adaptations de 2024

Dans le cadre du controlling du plan directeur de 2024, il y a lieu d'adapter 17 mesures ainsi que d'en introduire deux nouvelles. En application de l'article 58 de la loi cantonale sur les constructions, la Direction de l'intérieur et de la justice, sur mandat du Conseil-exécutif, dépose publiquement le projet d'adaptation en vue de l'information et de la participation du public. Toute personne, physique ou morale, peut consulter le projet et prendre position par écrit à son sujet.

Durée du dépôt public: du 26 août au 25 novembre 2024

Procédure de participation électronique: la procédure de participation se déroule de manière électronique. Les documents y relatifs sont publiés à l'adresse www.be.ch/plandirecteur.

Lieux de dépôt:

- Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Nydegasse 11/13, 3011 Berne (aux heures de bureau ordinaires)
- Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Unité francophone, Hauptstrasse 2, 2560 Nidau (de 8h à 11h30)

Les prises de position doivent être déposées d'ici au 25 novembre 2024 au plus tard.

Berne, le 26 août 2024

Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1362: Crémines - Seehof - front. JU/BE

Commune: Corcelles (BE)

430.20721 / Rénovation - Pont: Corcelles, Le Gore Virat

Tronçon: Route cantonale 1362, Corcelles entre les bâtiments Clos la Jus N° 29 et N° 30 sur environ 30 m'.

Durée: Du lundi 9 septembre au vendredi 15 novembre 2024.

Dérogations: Trafic avec une largeur inférieure à 2 m', gestion du trafic par feux de signalisation.

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu en direction Crémines par la route

communale Verger Dedos et en direction Elay/ Seehof par la route communale La Fin Dedos.

Motif de la mesure: Travaux de béton armé et de génie civil.

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les véhicules d'une largeur supérieure à 2 m'.

Informations juridiques: En vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de béton et de génie civil étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 26 août 2024

Office des ponts et chaussées du canton de Berne



Belprahon

Relevés des compteurs d'eau

Dans le courant du mois de septembre, notre fontainier M. Yvan Chédel, procédera aux relevés des compteurs d'eau dans le village. Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir lui réserver un accueil chaleureux.

Belprahon, le 28 août 2024

Le Conseil communal



Corcelles

Avis de construction

Requérante: Fondation Ankli pour la Taillanderie de Corcelles, Clos la Jus 39, 2747 Corcelles.

Auteur du projet: Spart Menuiserie Sàrl, Rue de Soleure 32a, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 2, au lieu-dit: « Clos la Jus 39 », commune de Corcelles.

Projet: ajout de vitrage isolant et pose de joints d'étanchéité sur les fenêtres existantes et restauration des volets à l'identique.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: village ancien.

Objet protégé: zone de protection linéaire des cours d'eau (protection communale).

Recensement arch.: objet C, bâtiment digne de protection, sous protection de la Confédération depuis le 1.1.1981, protégé par ACE depuis le 14.9.1983 et ensemble bâti A.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Corcelles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 août 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Elections communales complémentaires du 6 octobre 2024

Elections tacites

Au terme du délai de dépôt des listes pour les élections communales complémentaires du 6 octobre 2024 pour les deux postes vacants de Conseillers communaux, les listes suivantes ont été déposées au secrétariat communal:

Liste N° 1 – « Ensemble pour Corcelles »

M^{me} Maude Spart

Liste N° 2 – « Corcelles d'abord »

M. Pierre Habegger

Conformément à l'article 42 du Règlement concernant les votations et les élections aux urnes « Lorsque le nombre des candidats et candidates ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates. L'élection tacite doit être publiée dans la feuille officielle d'avis suivante ».

L'élection prévue le 6 octobre 2024 n'aura pas lieu. Madame Maude Spart et Monsieur Pierre Habegger entreront en fonction après la ratification de leur élection le 29 août 2024 par le Conseil communal.

Le Conseil communal les remercie de leur futur investissement pour le village et leur souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur fonction.

Corcelles, le 23 août 2024

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Pierre Neuenschwander, Clos de Mévilier 5, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: P.V Invest Concept Sàrl, route du Bois-de-Bay 105, 1242 Satigny

Emplacement: parcelle N° 215, au lieu-dit « Clos de Mévilier 5m », 2738 Court

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type LG Electronics HM093HFX.UB60 (Solexis SA)

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions

ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 21 août 2024

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

**** Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire PC 227/2020 délivré par la Préfecture du Jura bernois le 1^{er} décembre 2021 ****

Requérants: Messieurs Thierry et Olivier Rossé, Rue de l'Envers 11, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 1018, au lieu-dit: « Rue de la Valle 5 », commune de Court.

Projet: reconstruction après incendie d'un immeuble d'habitation avec un local d'artisanat au rez-de-chaussée (charpenterie/menuiserie), aménagement de 5 places de stationnement à l'extérieur, déplacement et remise en état de deux greniers N°s 5a et 5b.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Village ancien.

Recensement arch.: objets C, digne de protection (grenier 5a), digne de conservation (grenier 5b), ensemble bâti A.

Dérogations: art. 48 LAE, 80 LR, 33 al. 2 et 3 RCC et 10 du règlement communal d'assainissement.

Prolongation de la validité du permis: jusqu'au 31 décembre 2026.

Les oppositions, **uniquement contre la prolongation de la durée de validité du permis de construire**, faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 27 septembre 2024, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 28 août 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Votations fédérales et cantonales du 22 septembre 2024

Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérales et cantonales du 22 septembre 2024, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Président: M. Frédéric Hêche

Suppléante: M^{me} Anne Freudiger

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un des membres du bureau électoral, désigné par le président avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres:

- M^{me} Fanny Känzig
- M^{me} Mélanie Keusen
- M^{me} Allison Kiener
- M. Sébastien Kaufmann
- M. David Klötzli
- M. Joey Kobel

Suppléant-e-s:

- M^{me} Romane Labate
- M^{me} Maeva Lardon
- M. Didier Kummer
- M. Jordane Lehmann

Court, le 28 août 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémînes

Votation fédérale et cantonale du 22 septembre 2024

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Présidente:	Carole Ristori
Secrétaire:	Micaela Bloesch
Membres:	Coralie Minder-Hofer Micael Müller Bruno Perissinotto
Suppléant(e)s:	Dejan Rajic Dimitri Rebetez Michel Rieder

Crémînes, le 28 août 2024

Secrétariat communal Crémînes



Grandval

Votations fédérales et cantonales du 22 septembre 2024

Président:	Monsieur Laurent Ruiz
Membres:	Madame Stéphanie Crelier et Monsieur Igor Ciamberlano

Grandval, le 28 août 2024

Le Conseil municipal



Loveresse

Projet de fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules

Constitué en août 2023 sous l'égide des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules, le Groupe de travail intercommunal a publié son « Rapport de base » en juillet dernier.

Ce document est à votre disposition sur le site du projet <https://avenir-lrs.ch>, rubrique « Projet ».

Si vous voulez tout savoir à ce propos, ne manquez pas de prendre part à une **séance d'information** organisée par le groupe de travail en collaboration avec les exécutifs communaux des trois entités.

Cette rencontre aura lieu le:

Mercredi 4 septembre 2024 à 20 h
à la salle des fêtes à Reconvilier.

Vous aurez l'occasion de poser des questions et de réagir par rapport aux propositions formulées par le Groupe de travail.

Cela vous permettra de statuer en toute connaissance de cause lors des Assemblées communales extraordinaires du 16 septembre 2024 lors desquelles vous serez appelé-e-s à vous prononcer sur la poursuite des travaux.

Loveresse, le 12 août 2024

Groupe de Travail Intercommunal

Votations du 22 septembre 2024 - Bureau de vote

Désignation du bureau de vote

Le bureau de vote de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président:	M. Némitz Pierre-Yves
Membres:	M ^{me} Christen Charlotte M. Orlando Manuel M ^{me} Grossniklaus Dominique

Suppléants: M^{me} Bourquin Audrey
M. Baumann Noah
Loveresse, le 21 août 2024
Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2024

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2024 a été déposé publiquement. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 20 août 2024.
Loveresse, le 21 août 2024
Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 21 mai 2024

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 21 mai 2024 a été déposé publiquement. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 20 août 2024.
Loveresse, le 21 août 2024
Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Bureau d'ingénieurs Adrian Arnold, Industriestrasse 11B, 8627 Grüningen.
Auteur du projet: Obart Architecture, M. Olivier Bart, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1925, au lieu-dit: «Sous-Chaux», commune de Moutier.

Projet: construction de deux immeubles avec toitures plates végétalisées de 6 appartements au total, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, construction de terrasses et d'escaliers extérieurs, création de couverts à véhicules, d'un abri à vélos et d'un chemin d'accès, aménagement d'un bassin de rétention pour les eaux de drainage, d'une surface de jeux et de divers murs de soutènement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le poste suivant:

Curateur/trice adultes à 80 %

au Service social régional de la Prévôté (SSRP)

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: vendredi 6 septembre 2024.

Moutier, le 21 août 2024

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le poste suivant:

Chef/fe du service de la Police administrative et de la Protection civile, à 100 %

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: vendredi 6 septembre 2024.

Moutier, le 22 août 2024

Conseil municipal

Police administrative

Fête de la Vieille Ville 2024

Infos pratiques du Service de la Police administrative

Circulation, restrictions

Du jeudi 29 août à 7h au lundi 2 septembre 2024 à 17h, les rues suivantes seront fermées à toute circulation:

- Rue Centrale (jusqu'au bâtiment No 57)
- Rue de l'Hôtel-de-Ville (du No 5 au No 13)
- Passage de l'Ours
- Rue de la Prévôté (dès le mercredi 28.8.2024 à 7h)
- Passage du Centre (dès le mercredi 28.08.2024 à 7h)

Afin de garantir une sécurité optimale, la fluidité du trafic et le bon déroulement de la manifestation, chacun est invité à suivre la signalisation appropriée mise en place. Les véhicules gênants la circulation seront sanctionnés et placés en fourrière.

Le Service de la Police administrative souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous une agréable Fête de la Vieille Ville et remercie chacun de faire preuve de compréhension, de discipline et de fairplay.

En cas d'urgence, composez le N° 117

Immissions sonores

La manifestation bénéfice d'une autorisation de dépasser les immissions sonores jusqu'à un maximum de 100 dB(A) et d'une durée supérieure à 3 heures. Des protections pour les oreilles seront mises gratuitement à disposition. Par ailleurs une zone de récupération auditive sera aménagée à la rue Centrale (entre les N°s 57 et 67).

Moutier, août 2024

Police administrative

Fête de la Vieille Ville - Suppression du ramassage de la Tournée Verte

En raison de la Fête de la Vieille Ville, le ramassage de la «Tournée Verte» du vendredi 30 août 2024 sera supprimé sur le circuit de la manifestation.

Le prochain ramassage de la Tournée Verte dans ce secteur est reporté au vendredi 6 septembre 2024.

Nous remercions les riverains concernés par cette suppression de ramassage de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires.

Moutier, le 21 août 2024

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire - Projet modifié

Maître d'ouvrage: M. et M^{me} Bertrand et Marielle Houriet, Sous-Raimeux 7, 2740 Moutier

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Projet: Construction d'une maison familiale avec pompe à chaleur air/eau et aménagement des alentours sur la parcelle N° 878 du ban de Perrefitte au lieu-dit «Rouges Champs»

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2024 au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon l'art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 21 août 2024

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

VIVA Bus à Perrefitte

Le VIVA Bus sera présent à Perrefitte le mercredi 11 septembre 2024 de 13h à 19h sur la place de la halle de gym pour proposer gratuitement et sans rendez-vous les prestations suivantes à la population de Perrefitte:

- Dépistage de l'acuité visuelle et du glaucome
- Dépistage du cholestérol (par ultrason)

Perrefitte, le 28 août 2024

Le Conseil municipal



Petit-Val

Fermeture de l'administration communale

En raison de la Foire de Chaindon, l'administration communale sera fermée lundi 2 septembre 2024.

Souboz, le 28 août 2024

Conseil communal

Désignation du bureau de vote du 22 septembre 2024

Président: Amstutz Emanuel

Membres: Carnal Alois

Messer Frédéric

Loosli Sarah

Jacot Cindy

Suppléants: Schär Claude

Sommer Christoph

Shann Laurie

Kufaas Jelena

Souboz, le 28 août 2024

Conseil communal

Ça me dit marche!

Pour faire découvrir notre région, la Commune a décidé de participer à l'action «ça me dit marche» organisée par l'Office des sports du canton de Berne.

Nous vous donnons rendez-vous le

samedi 7 septembre 2024 à 10h
au hameau des Ecorcheresses.

Cette activité est accessible à tous, le parcours dure environ 2 heures.

Souboz, le 28 août 2024

Conseil communal



Reconvilier

04.0302.0170 – eBau 2024-12379

Avis de construction

Requérant(s) : Shatrolli, Jetmir & Arbenita, Rue de l'Avenir 48, 2503 Bienne

Auteur du projet : BimProcess.ch, Rue du 23 juin 20a, 2822 Courroux

Emplacement : Parcelle N° 2313, rue de la Colline

Projet : Construction d'une villa

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogations : Articles 17 et 24 RAC Reconvilier

Publication : dès le 28 août pour 30 jours

Complément : à voir

Rapport : à voir

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 26 septembre 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant :

www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 26 août 2024

Administration des constructions a.i.

Avis de construction

Requérante : Commune municipale de Reconvilier, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 1291, 1593, 122, 123, 124, 126 et 1653, au lieu-dit : « Rue du Bruye », commune de Reconvilier.

Projet : démolition et reconstruction du pont sur la Birse à la Rue du Bruye Est, ouvrage réalisé en béton armé avec conservation partielle des culées existantes, adaptations des accès et talus environnants.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : espace routier, H2, ZUP O, ZPO 2 « Clos Jean Vernier ».

Objet protégé : zone riveraine protégée.

Dérogations : art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Commune municipale de Reconvilier, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 1281, 1593, 1280, 1262 et 715, au lieu-dit : « Rue de la Fiose », commune de Reconvilier.

Projet : démolition et reconstruction du pont sur la Birse à la Rue de la Fiose, ouvrage réalisé en béton armé avec nouvelles culées, adaptations des accès et talus environnants.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : espace routier, H2, ZUP P.

Zone de protection : périmètre de protection et de conservation du site bâti PAL3 « Verterive ».

Objet protégé : zone riveraine protégée, haies et bosquets (art. 62 RAC).

Dérogations : art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Foire de Chaindon - Fermeture de routes et restrictions de parcage 2024

Il est interdit de parquer sur la Place Bellevue du dimanche 25 août 2024 à 17h au mardi 3 septembre 2024 à 12h.

Interdiction de parcage du samedi 31 août 2024 à 12h au mardi 3 septembre 2024 à 12h aux emplacements suivants :

- Rue du Bruye
- Rue du Dr. Tièche
- Route de Chaindon
- Hangar des pompiers
- Parkings réservés pour le personnel de la foire et pour les pompiers

Interdiction de parcage du dimanche 1^{er} septembre 2024 à 6h au mardi 3 septembre 2024 à 12h aux emplacements suivants :

- Grand-Rue
- Rue du Collège
- Bellevue
- Parc Lidl
- Parc mis à ban sis à la rue Dos-la-Velle
- Route de Saules
- Le Benevis
- Les Condémines
- Jolimont
- Chemin du Stade, place goudronnée côté sud du Stade de football
- Rue de la Cure
- Rue du Moulin
- Rue de Bel-Air
- La Chaudrette
- Crêt du Facteur
- Chemin du Nord
- Vie des Crêts
- Dos-la-Velle
- Rue de la Colline

- Les Courtes-Rayes
- Rue des Ouchettes
- Rue du Pommé au Loup

Restriction de circuler du samedi 31 août 2024 à 18h au mardi 3 septembre 2024 à 12h :

- Rue du Bruye, depuis le pont direction village, excepté riverains, secours, forains, bétailières

Fermeture du dimanche 1^{er} septembre 2024 à 9h au lundi 2 septembre 2024 à 20h des routes suivantes :

- Chemin du Stade
- Rue du Collège
- Bellevue
- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- La Chaudrette
- Rue de Bel-Air

Fermeture du dimanche 1^{er} septembre 2024 à 16h au lundi 2 septembre 2024 à 20h de la route suivante :

- Grand-Rue

Une signalisation temporaire sera mise en place. Les personnes contrevenantes seront dénoncées, mises à l'amende et leurs véhicules seront mis à la fourrière à leur charge.

La Municipalité et la Commission de la Foire de Chaindon prient la population de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et la remercier d'ores et déjà pour sa compréhension.

Reconvilier, le 19 août 2024

La Commission de la Foire de Chaindon

Projet de fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules

Constitué en août 2023 sous l'égide des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules, le Groupe de travail intercommunal a publié son « Rapport de base » en juillet dernier.

Ce document est à votre disposition sur le site du projet <https://avenir-lrs.ch>, rubrique « Projet ».

Si vous voulez tout savoir à ce propos, ne manquez pas de prendre part à une **séance d'information** organisée par le groupe de travail en collaboration avec les exécutifs communaux des trois entités.

Cette rencontre aura lieu le :

Mercredi 4 septembre 2024 à 20h
à la salle des fêtes à Reconvilier.

Vous aurez l'occasion de poser des questions et de réagir par rapport aux propositions formulées par le Groupe de travail.

Cela vous permettra de statuer en toute connaissance de cause lors des Assemblées communales extraordinaires du 16 septembre 2024 lors desquelles vous serez appelé-e-s à vous prononcer sur la poursuite des travaux.

Reconvilier, le 12 août 2024

Groupe de Travail Intercommunal



Saicourt

Avis de construction - demande déposée après coup

eBau N° 2024-12089

Requérant : Valentin Ruch, Clos du Verger 19, 2732 Saicourt

Rue : Clos du verger 19, 2732 Saicourt

Parcelle N° : 5

Projet de construction: Modification de terrain sur la partie Est par une suppression de l'enrochement et remise en terre végétale. Pose d'un couvert de jardin avec couvert à bois et à vélo.

Zone: Village ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 28 août 2024

Secrétariat municipal

Avis de construction

eBau N° 2024-13803

Requérante: Nathalie Schüpbach, Chemin des Moines 27, 2713 Bellelay

Auteur du projet: Rossi-Vuilleumier & Fils SA, Grand-Rue 5, 2608 Courtelary

Rue: Chemin des Moines 27, 2713 Bellelay

Parcelle N°: 830

Projet de construction: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe chaleur existante

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 28 août 2024

Secrétariat municipal

Informations communales

Assemblée municipale du 17 juin 2024

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 17 juin 2024 a été déposé publiquement du 3 juillet au 2 août 2024 conformément à l'article 57 alinéa 1 du règlement d'organisation. Aucune opposition n'ayant été déposée durant le dépôt public, le Conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 19 août 2024.

Ouverture du bureau municipal

Durant la semaine du 2 au 6 septembre 2024, le bureau municipal sera ouvert le mercredi 4 septembre 2024 de 10h à 11h et le jeudi 5 septembre 2024 de 15h à 16h.

Le Fuet, le 28 août 2024

Conseil municipal



Saules

Projet de fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules

Constitué en août 2023 sous l'égide des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules, le Groupe de travail intercommunal a publié son « Rapport de base » en juillet dernier.

Ce document est à votre disposition sur le site du projet <https://avenir-lrs.ch>, rubrique « Projet ».

Si vous voulez tout savoir à ce propos, ne manquez pas de prendre part à une **séance d'information** organisée par le groupe de travail en collaboration avec les exécutifs communaux des trois entités.

Cette rencontre aura lieu le:

Mercredi 4 septembre 2024 à 20h
à la salle des fêtes à Reconvilier.

Vous aurez l'occasion de poser des questions et de réagir par rapport aux propositions formulées par le Groupe de travail.

Cela vous permettra de statuer en toute connaissance de cause lors de l'Assemblée communale extraordinaire du 16 septembre 2024 lors de laquelle vous serez appelé-e-s à vous prononcer sur la poursuite des travaux.

Saules, le 28 août 2024

Groupe de Travail Intercommunal



Sorvilier

Bureau de vote du 22 septembre 2024

Le bureau de vote pour le scrutin du 22 septembre 2024 est nommé comme suit:

Président	M. Joël Bouchat
Secrétaire	M ^{me} Audrey Rollier
Membres	M ^{me} Noémie Hänni M. Manuel Buchser
Suppléants	M. Damien Maniaci M ^{me} Jessica Ryser

Information importante: Dès cette année, le bureau de vote est installé au bureau municipal, à la Rue Principale 18, en lieu et place de l'école primaire.

Sorvilier, le 28 août 2024

Le Conseil municipal

Information - sécurité village ancien

Des tests sont en cours de réalisation pour améliorer la sécurité routière dans le village ancien en vue de la mise en place d'une éventuelle zone 30 km/h. Un radar pédagogique et des bacs à fleurs ont été posés pour sensibiliser les usagers de la chaussée.

Sorvilier, le 28 août 2024

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Sébastien Waser, Rue de Pierre-Pertuis 10, 2710 Tavannes.

Projet: rénovation du hangar existant avec nouvelle enseigne Rue de Pierre-Pertuis 8 sis sur la parcelle N° 143 en zone centre.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural: objet « C » digne de protection, ensemble bâti A.

Dérogation requise: à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 28 août 2024

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Luis Guimaro, Chemin de Sébaux 3, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Projet: modification de projet « après-coup » du changement du toit du dépôt-atelier et de la construction d'un garage ainsi qu'un appartement

sur la parcelle N° 262 à la rue de Tramelan et chemin de Sébaux en zone mixte 3, soit la modification de la toiture de l'atelier avec l'aménagement d'une terrasse accessible, des aménagements extérieurs et d'autres petites modifications.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 septembre 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 21 août 2024

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 517, aux lieux-dits: « Rue des Collèges », « Rue des Sources » et « Rue du Parc », commune de Tavannes.

Projet: aménagement de divers espaces sportifs et ludiques aux alentours de l'école et de la halle de gymnastique (street workout, deux terrains multisports, skate-park, pump track, lancer de poids, beach volley, place de saut en hauteur, tourelle de jeux, euroflex et mur de grimpe) et divers installations urbaines (bancs, panneaux informatifs, poubelles, gradins, boîtes de rangements).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 5.

Zone de protection: PPSt ES-1 « Foyer Populaire ».

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: M^{me} Pascale Bichsel, Grand-Rue 17, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Aellig Paysages SA, Prés Rond 17, 2735 Malleray.

Projet: rénovation de la place en pavé avec l'ajout d'une barrière au sud du bâtiment Grand-Rue 17 sis sur la parcelle N° 165 en zone centre.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise: à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 28 août 2024

Le chef des travaux publics

Ordonnance d'organisation

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111).

Conformément à l'article 13, alinéa 1, du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Tavannes, le Conseil municipal a édicté l'Ordonnance d'organisation de la Commune municipale de Tavannes. L'ordonnance ainsi édictée entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2024 et peut être consultée en dépôt public au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Tavannes, le 21 août 2024

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : La Cible Tréfilages et Profilages SA, M. Robert Habegger, Route Cantonale 11-13, 2733 Pontenet

Auteur du projet : KD Architecture SA, M. Danael Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Adresse du projet : BF 533, Route Cantonale 11, 2733 Pontenet

Description du projet : aménagement de places de parc

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Ab6

Dégagements : 80 LR

Dépôt public : du 21 août au 20 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 15 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Rug Immobilier Sàrl, Quartier de la Verrerie 25, 2740 Moutier

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 237, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Description du projet : Isolation et rénovation des façades

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre C

Dépôt public : du 21 août au 20 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 16 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Michèle et Vincent Charpilloz, Champ Pention 14, 2735 Bévillard

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Adresse du projet : BF 104, Champ Pention 14, 2735 Bévillard

Description du projet : construction d'une nouvelle terrasse au sud, réaménagement de l'accès nord et rénovation de la façade avec une isolation périphérique et une tôle perforée

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H3, densité d'utilisation particulièrement élevée

Dépôt public : du 21 août au 20 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 16 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Patrick Nobs, Rue des Lys 6, 2735 Malleray

Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Adresse du projet : BF 1612, Rue des Lys 6, 2735 Malleray

Description du projet : Construction d'un couvert en bois

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 21 août au 20 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version

papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 16 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Yann c/o Mickael Minder, Chemin des Merles 4, 2735 Malleray

Auteur du projet : Favre Energie SA et Liechti SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1452, La Franay 24, 2735 Malleray

Description du projet : Remplacement d'une chaudière électrique par une pompe à chaleur air/eau, à l'Ouest du bâtiment

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 21 août au 20 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 16 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet : Raphaël Neuenschwander, Rue St-Maurice 19, 2852 Courtételle

Adresse du projet : BF 70, Rue du Lion d'Or 8, 2735 Malleray

Description du projet : Nouvelle teinte de la façade (boiserie, encadrement des fenêtres, soubassement) et nouveaux volets (changement de couleur)

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre A, Espace Bâti B

Dépôt public : du 28 août au 27 septembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire

au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 23 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Goqi Sadri, Mettlenweg 72, 2504 Bienne

Auteur du projet: Goqi Sadri, Mettlenweg 72, 2504 Bienne

Adresse du projet: BF 979, Rue Principale 1, 2735 Bévillard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Installation de 2 pompes à chaleur extérieures au sud de la parcelle

Dimensions du projet: Selon plans déposés

Constructions du projet: Selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Objets protégés: Digne de conservation

Dépôt public: **Du 28 août 2024 au 27 septembre 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 23 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: S.B. Gare SA, Av. de la Gare 23-25, 2740 Moutier

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs, P.-A. Niederrhäuser SA, Rue Aimé Charpilloz 6a, 2735 Bévillard

Adresse du projet: BF 116, Route de Sorvilier 9, 2735 Bévillard

Description du projet: Isolation périphérique du bâtiment, réfection de la façade aux couleurs identiques, réfection de la toiture à l'identique

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Dépôt public: **du 28 août au 27 septembre 2024 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la

Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 26 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Mise au concours

La Commune de Valbirse met au concours une place d'apprenti-e employé-e de commerce

Entrée en fonction: 11 août 2025

Durée de l'apprentissage: 3 ans

Les lettres de candidature, accompagnées d'un curriculum vitae et des deux derniers bulletins scolaires, seront adressées sous forme électronique jusqu'au 20 septembre 2024 à l'adresse rh@valbirse.ch. Les documents doivent exclusivement être envoyés en format pdf et les candidat-e-s présélectionné-e-s seront invité-e-s à une journée de stage durant la semaine du 23 au 27 septembre 2024.

Pour plus de renseignement, consultez l'annonce détaillée sur le site de la commune (<https://www.valbirse.ch/1067-actualites-mises-au-concours>), ou il est possible de vous adresser au secrétaire communal au 032/491 61 64 ou par courriel rh@valbirse.ch

Bévillard, le 26 août 2024

Secrétariat communal

Bureau de vote pour les votations fédérales et cantonales du 22 septembre 2024

Président: M. Grégory Affolter

Vice-président: M^{me} Joëlle Braun Monnerat

Secrétaires: M^{me} Laetitia Neukomm

M^{me} Laurence Bratschi

Membres:

M. Julien Amstutz – 2735 Bévillard

M. Sébastien Angiolini – 2735 Bévillard

M^{me} Mahiba Antoury – 2735 Bévillard

M^{me} Caroline Avril – 2735 Bévillard

M. Yanick Amacher – 2735 Malleray

M. Frédéric Bader – 2735 Malleray

M^{me} Inès Babey – 2735 Malleray

M. Mickaël Blanchard – 2733 Pontenet

M. Vincent Blanchard – 2733 Pontenet

Suppléants:

M. Lambert Aymon – 2735 Bévillard

M. Vadim Bacon – 2735 Bévillard

M. Florian Paolo Baillif – 2735 Bévillard

M^{me} Assia Aznakd – 2735 Malleray

Bévillard, le 20 août 2024

Commune mixte de Valbirse

Divers

Paroisse réformée de Moutier – Par8

Mise en concours

La paroisse réformée de Moutier, membre du syndicat des paroisses du PAR8, met au concours le poste d'

administrateur-trice des finances
20%.

L'administrateur-riche des finances assume, à l'égard du conseil de paroisse, la responsabilité de la bonne tenue des comptes.

Tâches:

- Assurer la tenue des comptes paroissiaux selon les directives cantonales MCH2
- Assurer la gestion des finances: paiement des factures, tenue à jour de la comptabilité, de la planification financière, bouclement des comptes, budget, etc...)
- Gestion des salaires et des différentes assurances sociales, collectes, locations

Exigences:

- CFC d'employé-e de commerce, diplôme en ressources humaines, un atout
- Expérience en tant que responsable de comptabilité
- Maîtrise des outils Office et moyens communications modernes
- Expérience dans l'administration publique
- Maîtrise du plan comptable MCH2
- Aptitude à travailler de manière autonome et à prendre des initiatives
- Disponibilité et flexibilité dans les horaires de travail
- Intérêt pour la vie d'église et paroissiale

Nous offrons:

Un travail laissant une grande indépendance dans l'organisation de l'accomplissement des tâches, une activité intéressante et très diversifiée.

Lieu de travail: Moutier

Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Stéphanie Wyss stephanie.wyss@par8.ch

Intéressé-e? votre dossier de candidature avec les documents usuels est à envoyer d'ici au 10 septembre 2024 à: Paroisse réformée de Moutier, «Postulation», Rue du Clos 3, 2740 Moutier ou à moutier@par8.ch

Une candidature interne sera privilégiée

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

i **informations pratiques**



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi (fermé le matin) à mercredi: 9h30 à 11h45 et 15h à 17h
Jeudi: 9h30 à 11h45 et 15h à 18h
Vendredi: 9h30 à 11h45 – Fermé l'après-midi
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpiloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10h à 12h et 13h30 à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10h à 12h et 13h30 à 18h30
- Vendredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi

ATTENTION – INFORMATION IMPORTANTE

Suite à un problème informatique, l'adresse mail de contact de la Feuille Officielle d'Avis du District de Moutier sera désormais: foadm@lasemaine.ch

La précédente adresse (foadm@ijc.ch) n'est plus active.

Nous vous remercions de votre compréhension.